

Mars 2021

L'industrie cimentière est un secteur technologique et innovant offrant de nombreuses perspectives de carrière. Les métiers représentés au sein de l'industrie cimentière exigent une qualification croissante qui permet de suivre l'évolution des process, de toujours mieux intégrer ceux-ci dans l'économie circulaire, et d'assurer une amélioration constante de la qualité des produits.

L'industrie cimentière intègre des métiers en constante évolution, et favorise l'émergence de nouvelles compétences, voire de « nouveaux métiers » dans le domaine de l'environnement et de la qualité.

Des effectifs de plus en plus qualifiés

L'acquisition de compétences nouvelles et l'évolution des profils, mais aussi la gestion des compétences et la sécurisation des parcours professionnels, sont rendus possibles grâce à une politique de formation des acteurs de la branche active du personnel à différents niveaux.

Développer l'attractivité du secteur auprès des jeunes générations

Des partenariats pour la formation entre la filière construction et l'Education nationale, une Fondation d'entreprise (**Ecole Française du Béton**) créée par plusieurs sociétés cimentières, ont notamment pour objet de mieux faire connaître les métiers de la construction auprès des jeunes, de leur parents, des responsables de l'orientation et de la formation.

L'alternance est très développée au sein de l'industrie cimentière, tant sur le cœur de métier que pour les fonctions support - 3 % des effectifs en 2019 - par la voie du contrat de professionnalisation et du contrat d'apprentissage.

Préserver les savoirs-faire et les compétences

Les dispositifs favorisant la coopération inter-générationnelle et permettant la transmission de savoirs sont généralisés dans les entreprises (tutorat, binômes, dispositifs adaptés de formation continue).

Veiller à l'adéquation entre emploi et formation

Des partenariats pour la formation avec la filière construction et l'Education nationale sont mis en place.

Les partenaires sociaux de la branche de l'industrie cimentière ont créé la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, qui a notamment pour mission d'étudier l'évolution de l'emploi dans la branche et d'encourager la sécurisation des parcours professionnels via des formations adaptées aux besoins en compétences.

Le SFIC participe activement aux instances décisionnaires d'**OPCO 21**, l'OPérateur de COmpétences interindustriel pour la branche de l'industrie cimentière.

Investir dans la formation professionnelle continue et initiale

Les sommes consacrées par les sociétés cimentières à la formation professionnelle continue représentent 3,17 M€ pour l'ensemble de la branche de l'industrie cimentière.

Elles financent également les CFA orientés vers les métiers des matériaux de construction.

Découvrir les métiers de l'industrie cimentière et les formations

Rendez-vous ici

Auteur

SFIC



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur**
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 17/08/2025 © infociments.fr